



Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, le 1^{er} octobre 2008
N°685

POLES DE COMPETITIVITE

PLATES-FORMES D'INNOVATION

Partenariat entre l'Etat et la Caisse des Dépôts Lancement d'un appel à projets

Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Luc CHATEL, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, Porte-parole du Gouvernement et Augustin de ROMANET, directeur général de la Caisse des Dépôts, lancent, en liaison avec l'ensemble des autres ministères contribuant à la politique des pôles de compétitivité, **un premier appel à projets pour la réalisation de projets de plates-formes d'innovation au sein des pôles de compétitivité.**

Les pôles de compétitivité sont des éléments moteurs de l'innovation et de la croissance. Leur développement a permis d'accroître et de renforcer la coopération entre leurs membres (entreprises, organismes de recherche, centres de formation). Ce partenariat s'est notamment traduit depuis 2006 par la réalisation **de plus de 500 projets de R&D collaborative, pour un montant total de travaux de recherche de 3 milliards d'euros.**

Les résultats positifs de l'évaluation de cette politique ont conduit le Gouvernement à engager une deuxième phase dont l'ambition est de faire des pôles de compétitivité des « écosystèmes de l'innovation », capables d'attirer les talents, les idées et les capitaux privés sur le modèle des meilleures références internationales.

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, **l'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé le 1^{er} octobre 2008 une convention renforçant l'engagement de la Caisse des Dépôts dans cette politique.** Cette convention, qui fait suite à celle conclue en mai 2006, confirme le rôle majeur d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts dans le soutien aux pôles de compétitivité, que ce soit par le financement en fonds propres pour les PME au travers de CDC Entreprises, avec l'objectif de financement de 20 % des PME de croissance des pôles mondiaux à horizon de 5 ans, ou l'investissement dans l'immobilier d'entreprises et l'immobilier spécialisé. Par ailleurs la Caisse des Dépôts apporte tout son concours aux actions d'information et de communication utiles au succès de cette politique.

Le développement des pôles de compétitivité nécessite en outre la mise à disposition de leurs membres d'équipements structurants (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises) et d'équipements et de services de pointe facilitant la réalisation de leurs projets de R&D collaborative. De nombreux projets de ce type émergent, souvent avec un intérêt et un soutien financier des collectivités territoriales.



L'Etat et la Caisse des Dépôts ont décidé de lancer conjointement un appel à projets spécifique afin d'accélérer la mise en place de telles plates-formes d'innovation, dès lors qu'elles présentent un intérêt stratégique pour les pôles de compétitivité, principalement mondiaux ou à vocation mondiale, et que leur émergence correspond à un besoin fort des entreprises. **Un montant pouvant aller jusqu'à 35 M€ par an pourra être alloué par l'Etat à l'ensemble des projets** qui seront retenus. **La Caisse des Dépôts apportera** pour sa part à ces projets des crédits d'études permettant de valider leur modèle économique, et pourra investir dans les structures de portage et de gestion de ces plates-formes.

Ce premier appel à projets vise à recueillir les projets de plates-formes d'innovation les plus avancés. Suite à une première phase de présélection, les porteurs de projets disposeront de cinq mois pour finaliser le montage de leur dossier. A l'issue de cette étape, l'Etat annoncera la liste des projets finalement retenus et le niveau des concours qu'il apporte. La Caisse des Dépôts fera connaître pour sa part les projets auxquels elle s'associera en tant qu'investisseur.

Les dossiers sont à envoyer par messagerie avant le 2 décembre 2008 12:00 heures à l'adresse : platesformes.cdc-dge@finances.gouv.fr

Les critères de sélection incluront :

- l'effet de levier du projet sur la capacité d'innovation du pôle de compétitivité ;
- les retombées attendues en termes de développement de nouveaux produits, d'emplois et d'activité économique ;
- la solidité du modèle économique de la plate-forme et le niveau d'implication des autres financeurs privés et publics.

Le cahier des charges de cet appel à projets est en ligne sur le site : www.competitivite.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE / Bruno SILVESTRE / Elisa GHIGO - 01 53 18 41 35

Cabinet de Luc CHATEL - Aurélia JUBLIN : 01 53 18 45 13 / Diane ELIARD : 01 53 18 46 28

Caisse des Dépôts : Philippe Joyeux : 01 58 50 40 00